



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3129
30 octobre 1992

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3129e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 30 octobre 1992, à 11 h 30

Président : M. MERIMEE

(France)

Membres : Autriche
Belgique
Cap-Vert
Chine
Equateur
Etats-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
Hongrie
Inde
Japon
Maroc
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Venezuela
Zimbabwe

M. HOHENFELLNER
M. NOTERDAEME
M. JESUS
M. CHEN
M. AYALA
M. PERKINS
M. VORONTSOV
M. ERDOS
M. GHAREKHAN
M. HATANO
M. SNOUSSI

Sir David HANNAY
M. ARRIA
M. MUMBENGEGWI

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 12 h 10.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

AMERIQUE CENTRALE : LES EFFORTS DE PAIX

LETTRE DATEE DU 28 OCTOBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL (S/24731)

Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/24731, qui contient le texte d'une lettre datée du 28 octobre 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/24737, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations antérieures du Conseil, et du document S/24688, qui contient le texte d'une lettre datée du 19 octobre 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre le projet de résolution (S/24737) aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Autriche, Belgique, Cap-Vert, Chine, Equateur, France, Hongrie, Inde, Japon, Maroc, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela, Zimbabwe.

Le PRESIDENT : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 784 (1992).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. ARRIA (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, qu'il me soit d'abord permis de vous féliciter pour la façon admirable dont vous avez dirigé nos travaux au cours de ce mois qui a été marqué par de nombreuses négociations délicates.

La résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter appuie la proposition du Secrétaire général de prolonger pour une période de 30 jours le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), dans le contexte indiqué par le Secrétaire général dans ses notes en date des 19 et 28 octobre 1992. A cet égard, je souhaite faire quelques observations.

Les accords de paix concernant El Salvador représentent un ensemble d'engagements liés les uns aux autres, qui ont été pris par les deux parties, afin que la nation salvadorienne puisse enfin jouir d'une paix civile permanente sur la base de la réconciliation nationale. Ces accords mettent fin à un long conflit cruel et encouragent des solutions mutuellement convenues pour répondre aux plus graves problèmes de la société salvadorienne. Ils montrent admirablement ce qu'il est possible de faire lorsque la passion de la paix l'emporte et que les haines sont maîtrisées. Il convient donc de les appuyer inconditionnellement et systématiquement, notamment aujourd'hui où se présente peut-être le moment le plus délicat de leur application.

La cessation des affrontements armés - phase critique du processus de paix - devait entrer en vigueur demain. Des progrès sensibles ont été réalisés pour créer une situation favorable à cette cessation des hostilités mais, malheureusement, ils n'ont pas donné les résultats espérés et prévus. Il a fallu déployer des efforts de toutes sortes, de part et d'autre, pour progresser vers cet objectif. Nous apprécions cette ténacité, car elle confirme ce dont nous étions déjà convaincus, à savoir la maturité politique des parties, leur capacité et leur volonté politique de tenir les engagements auxquels elles ont souscrit entre elles et vis-à-vis de la communauté internationale, qui a approuvé et appuyé leurs efforts. Aujourd'hui, nous réaffirmons fermement notre confiance en la capacité des dirigeants salvadoriens d'assurer l'avenir de leur population.

M. Arria (Venezuela)

Tout comme la Colombie, l'Espagne et le Mexique, le Venezuela a prêté son concours à la tâche délicate qui consistait à garantir les accords conclus par le Secrétaire général. En tant qu'amis du Secrétaire général, conjointement avec les Etats-Unis d'Amérique, nous pouvons aujourd'hui témoigner de sa volonté de poursuivre le processus complexe et ambitieux amorcé par l'ancien Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, et du rôle ferme et constructif qu'il joue pour mener à bien le processus de paix et de réconciliation nationale en El Salvador. Grâce à l'admirable médiation du Secrétaire général et de ses collaborateurs on ne peut plus compétents, nous sommes aujourd'hui engagés pleinement dans un processus qui nous permettra de surmonter les innombrables difficultés rencontrées, ce qui nous permettra d'achever ce processus le 15 décembre 1992.

Nous appuyons sans réserve les démarches faites par le Secrétaire général et, reprenant les termes du paragraphe 3 du dispositif de la résolution, nous demandons instamment aux deux parties de respecter scrupuleusement et d'exécuter de bonne foi les engagements qu'elles ont pris en vertu des accords signés le 16 janvier 1992 à Mexico et de répondre positivement aux propositions que vient de leur faire le Secrétaire général pour surmonter les difficultés actuelles.

Je crois important toutefois de souligner que nous voyons dans ces propositions des réponses pratiques et réalistes et non pas une réouverture des négociations sur les accords. Les deux parties doivent continuer de faire preuve de prudence et de persistance dans cette conjoncture. Le Conseil de sécurité, bien évidemment, continue de suivre de près la situation et maintiendra son engagement en faveur du processus de paix salvadorien. Le renouvellement du mandat de l'ONUSAL jusqu'au 30 novembre 1992 reflète cet engagement et implique le besoin d'agir rapidement pour exécuter les engagements pris.

Le Gouvernement d'El Salvador, présidé par Alfredo Cristiani, et le commandement du Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) ont su faire honneur aux responsabilités historiques qui ont été assumées le 16 janvier de cette année dans le palais de Chapultepec, dans la ville de Mexico.

M. Arria (Venezuela)

Nous avons foi en leur engagement vis-à-vis de la paix et de la réconciliation nationale de leur peuple. Nous demandons aux deux parties de poursuivre leurs efforts pour faire de cet engagement une réalité. La communauté mondiale les appuie dans cette tâche noble qui ne saurait être retardée plus longtemps. Mais pour l'heure, la responsabilité leur en incombe exclusivement.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Venezuela des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. AYALA LASSO (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je m'associe au représentant du Venezuela pour rendre hommage à votre conduite exemplaire des travaux du Conseil pendant le mois qui vient de s'écouler.

Le conflit sanglant en El Salvador a fait la une des journaux pendant une dizaine d'années. A la mort, due à la guerre, d'hommes, de femmes et d'enfants, il faut ajouter les milliers de cas de réfugiés, d'orphelins, de violations des droits les plus fondamentaux et les millions de dollars de dommages matériels provoqués pour avoir une idée du bilan tragique du conflit.

Les récentes découvertes macabres du Rio Mozote sont un rappel de la tragédie survenue en El Salvador. Ce sont là des souvenirs douloureux qui nous aident à apprécier les bienfaits de la paix et qui nous poussent à l'entretenir et à oeuvrer pour son instauration permanente en El Salvador.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle particulier à jouer dans l'édification de la paix en El Salvador, un processus complexe qui n'aboutira que lorsque seront respectés de bonne foi les engagements pris librement et solennellement par les parties envers le peuple d'El Salvador et la communauté des nations.

Contrairement à d'autres conflits dont on a saisi le Conseil de sécurité, dans le présent conflit, les Salvadoriens peuvent être fiers parce qu'ils ont su se conformer totalement aux accords d'arrêt des hostilités. Cela nous encourage et nous permet d'espérer que les difficultés rencontrées dans la réalisation d'autres aspects des accords de paix seront surmontées rapidement par des moyens pacifiques.

M. Ayala Lasso (Equateur)

L'expérience nous a montré qu'aucun accord de paix ne peut fonctionner sans que des problèmes apparaissent au cours de son exécution. Cela ne doit pourtant pas nous décourager. Au contraire, cela montre à l'évidence qu'il faut que l'esprit de conciliation qui a conduit à l'accord soit maintenu tout au long de la mise en oeuvre dudit accord et permette, dans un effort concerté d'instaurer un dialogue favorable au règlement de ces difficultés.

C'est à l'ONU, en sa qualité de promoteur des accords de paix d'El Salvador, qu'il a appartenu d'encourager ce dialogue entre les parties. Sa position impartiale dans le conflit lui a permis de présenter des propositions objectives qui ont suscité le consensus des parties.

Aussi l'Equateur se félicite-t-il de l'initiative prise par le Secrétaire général d'envoyer MM. Goulding et de Soto une fois de plus en El Salvador. Nous sommes convaincus que leur impartialité et leur connaissance des détails de la situation dans ce pays seront la garantie du succès de leur mission. Nous exhortons nos frères salvadoriens à coopérer avec le Secrétaire général et avec MM. Goulding et de Soto.

L'idéal aurait été que les accords de paix soient appliqués conformément à l'échéancier initial, mais des difficultés sont apparues, et il est évidemment hors de question de compromettre les résultats obtenus à ce jour dans le rétablissement de la paix dans le pays. Une prolongation courte et clairement spécifiée du calendrier en question, à condition qu'elle serve à réactiver le processus de paix et qu'elle soit régie par la bonne foi des parties, pourrait être très positive. En fin de compte, il vaut bien la peine d'attendre quelques semaines de plus, si l'on tient compte des avantages qui en découleront; en fait, il ne s'agit que de bien peu de temps, comparé aux longues années de tragédies et de conflits qu'a connues El Salvador. Cela impliquera peut-être de nouvelles dépenses pour l'ONU, mais la paix n'a pas de prix et, de toute façon, ce qui est investi dans la paix est d'un coût infiniment moindre que ce qu'on investirait dans la guerre.

Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle accorde son entière coopération au Gouvernement d'El Salvador en lui permettant d'obtenir les fonds nécessaires au financement du programme de redistribution des terres, un des piliers du plan de paix.

M. Ayala Lasso (Equateur)

L'Equateur appuie la prolongation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) et est favorable à ce que les activités de l'ONU se poursuivent en El Salvador aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour l'application intégrale des accords de paix conformément aux recommandations du Secrétaire général.

Pour finir, nous attendons le rapport que le Secrétaire général présentera au Conseil sur les progrès réalisés dans les négociations et dans l'application du plan de paix et qui nous fera savoir quels sont les besoins de l'ONUSAL pour que sa mission de paix en El Salvador soit un succès total.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Equateur des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a pas d'autres orateurs pour cette séance. Le Conseil de sécurité a donc achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à l'ordre jour.

La séance est levée à 12 h 25.